

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 18 août 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogations mineures concernant la propriété constituée du lot 5 624 727, du cadastre du Québec, située sur le chemin Joseph-Hubert, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2026-0056, présentée par Coralie Leblanc et Isaac Roussy Riopel, est à l'effet de permettre les dérogations suivantes, visant la construction projetée d'une habitation résidentielle, incluant un logement complémentaire :

Norme : Aux termes de l'article 10.2.1.1, paragraphe 5, du *Règlement de zonage numéro 15-924*, relatif à un logement complémentaire, dans le cas où le logement est adjacent à l'habitation principale, sa superficie totale de plancher est limitée à 75 % de la superficie au sol du rez-de-chaussée occupée par le bâtiment principal ;

Dérogation demandée :

- a) Permettre que le logement complémentaire projeté ait une superficie totale de 144 % par rapport à la superficie au sol du rez-de-chaussée du bâtiment principal projeté ;

Norme : Aux termes de l'article 10.2.1.1, paragraphe 5 a. du *Règlement de zonage numéro 15-924*, relatif à un logement complémentaire, dans le cas où le logement est adjacent à l'habitation principale, un retrait par rapport à la façade principale de minimum 1 mètre est requis ;

Dérogation demandée :

- b) Permettre que le logement complémentaire adjacent à l'habitation principale projetée n'ait pas de retrait par rapport à la façade principale ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 31 juillet 2026

Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 31 juillet 2026, entre 8 h 30 et 12 h.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 31 juillet 2026

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier adjoint

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 18 août 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée des lots 5 625 588 et 6 455 527, du cadastre du Québec, située sur l'avenue Howard, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2026-0054, présentée par Ugo Faucher, représentant de Cigal Holding inc., est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant la construction projetée d'un chemin :

Norme : Aux termes de l'article 4.4.3, du *Règlement de lotissement numéro 15-927*, relatif à l'emprise des rues, ruelles et sentier, l'emprise minimale d'une rue locale est fixée à 15 m ;

Dérogation demandée : Permettre que, suite aux travaux de construction du chemin projeté, une partie de l'emprise de rue locale soit de 14,74 m et 14,65 m.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 31 juillet 2026

Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 31 juillet 2026, entre 8 h 30 et 12 h.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 31 juillet 2026

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier adjoint

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 18 août 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogations mineures concernant la propriété constituée du lot 5 634 573, du cadastre du Québec, située au 970, chemin Ouareau Nord, sera présentée.

La demande de dérogations mineures numéro 2026-0055, présentée par Patrice Duret, est à l'effet de permettre les dérogations suivantes, visant un abri d'auto projeté :

Norme : Aux termes de l'article 10.5, paragraphe 28, du *Règlement de zonage numéro 15-924*, relatif à un garage isolé et à un abri d'auto permanent, la superficie maximale est fixée à 120 m² et la largeur d'un abri d'auto pour un usage d'habitation est fixée à six (6) mètres ;

Dérogation demandée :

- a) Permettre que, suite à la construction de l'abri d'auto, la superficie totale du garage et de l'abri d'auto annexé soit de 200,68 m² ;
- b) Permettre que, suite à sa construction, la largeur de l'abri d'auto soit de 8,53 m.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 31 juillet 2026

Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 31 juillet 2026, entre 8 h 30 et 12 h.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 31 juillet 2026

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier adjoint